



## Mn patron est introuvable pour récupéré mes sous

Par **aymeric974**, le **15/08/2015** à **23:04**

bonjours

Mon patron m'a pas payé le mois de janvier et fevrier et mon solde tous compte(rupture conventionnelle)

je les poursuivie au prud'homme en référé j'ai eu gain de cause.

je n'est pu de nouvelle de mon patron donc je fait appelle un huissier pour lui remettre la décision du prud'homme.Mais il ne le retrouve pas.

qu'elle son les demarche que je doit faire pour avoir mes sous?

merci

Par **P.M.**, le **16/08/2015** à **08:56**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de prévenir le Procureur de la République ou de faire mettre l'entreprise en cessation de paiement par le Tribunal de Commerce...

Par **chatoon**, le **17/08/2015** à **16:12**

Depuis la loi Béteille un huissier peut rechercher directement, sans passer par le procureur, toute information utile auprès des organismes et administrations publiques.

Si l'huissier dit avoir épuisé toutes les recherches qu'il pouvait entamer, vous pouvez recourir à un agent d'investigation (détective).

Par **aymeric974**, le **17/08/2015** à **16:14**

merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **17/08/2015** à **16:20**

Bonjour,

Il n'empêche que le Procureur de la République peut faire intervenir les forces de l'ordre, ce que ne peut pas faire un Huissier notamment en cas de dépôt de plainte...

Par **P.M.**, le **17/08/2015** à **17:25**

Par ailleurs, ce ne sont pas que les organismes et administrations publiques qui doivent communiquer des informations à l'Huissier suivant [ces dispositions du code des procédures civiles d'exécution](#)...